



Publié le 28 juin 2021 par **Anaëlle Idjeri**, Avocat au Barreau de Lyon

[a.idjeri@soulier-avocats.com](mailto:a.idjeri@soulier-avocats.com)

Tél. : +33 (0)4 72 82 20 80

[Lire cet article en ligne](#)

# **Principio de igualdad y deber de revelación de los árbitros: Nuevas contribuciones de la Chambre Commerciale Internationale à la Cour d'Appel de Paris**



***Principio de igualdad y deber de revelación de los árbitros: Nuevas contribuciones de la Chambre Commerciale Internationale à la Cour d'Appel de Paris***

Article d'[Anaëlle Idjeri](#) publié dans la Revue **La Ley Mediación y Arbitraje** (édition d'avril-juin 2021, n° 07).

Cet article est inspiré de l'article intitulé [Principe d'égalité et obligation de révélation de l'arbitre : Nouveaux développements de la CCIP-CA](#) publié sur notre Blog en mai 2021.

[Consulter l'article](#)



**Soulier Avocats** est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : [www.soulier-avocats.com](http://www.soulier-avocats.com).

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.